

---

# Éclairage

---

## Quarante ans d'évolutions de la société française



## Quarante ans d'évolution de la démographie française : le vieillissement de la population s'accélère avec l'avancée en âge des *baby-boomers*

Elika Athari, Sylvain Papon, Isabelle Robert-Bobée\*

En 2019, la France métropolitaine compte 65 millions d'habitants contre 53 millions en 1975, soit 12 millions de plus. Environ 80 % de cette hausse est due au solde naturel, différence entre le nombre des naissances et celui des décès. Depuis 40 ans, la population française a vieilli et le vieillissement s'accélère compte tenu de l'avancée en âge des *baby-boomers* : en 1975, 13 % de la population avait 65 ans ou plus, contre 20 % en 2019.

Après la fin du *baby-boom*, la fécondité a baissé, mais elle reste dynamique au regard des autres pays européens. Elle a été particulièrement élevée entre 2006 et 2014. La fécondité des femmes les plus jeunes a cependant baissé depuis 1975, alors qu'elle a augmenté pour celles de plus de 30 ans. Les femmes donnent ainsi naissance à leurs enfants de plus en plus tard : 30,7 ans en moyenne en 2018 contre 26,7 ans en 1975.

Entre 1975 et 2014, le nombre de décès est resté relativement stable. Depuis 2015, il a tendance à augmenter à la suite de l'arrivée des *baby-boomers* à des âges où la mortalité est élevée. L'augmentation de l'espérance de vie, significative depuis le milieu des années 1970 pour les femmes comme pour les hommes, semble marquer le pas depuis quelques années, en particulier pour les femmes.

En 2018, les immigrés représentent 9,7 % de la population résidant en France métropolitaine, soit 2,3 points de plus qu'en 1975. Les origines des immigrés se sont diversifiées, avec l'émergence de flux en provenance d'Afrique subsaharienne et d'Asie. Entre 1975 et 2015, le solde migratoire de la France s'établit en moyenne à + 61 000 personnes par an. Ce solde dépend des entrées et sorties sur le territoire français des immigrés, mais aussi des sorties et retours des personnes nées en France ou nées françaises à l'étranger. Depuis les années 2000, le solde migratoire des immigrés est en hausse : il s'élève à + 152 000 par an en moyenne entre 1999 et 2015, contre + 65 000 entre 1975 et 1999. Le solde migratoire des personnes nées en France ou nées françaises à l'étranger s'est lui creusé, en raison du nombre élevé de départs comparés aux retours sur le territoire français. Il est ainsi passé de - 14 000 en moyenne par an entre 1975 et 1999 à - 62 000 entre 1999 et 2010, puis - 102 000 entre 2010 et 2015.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la France métropolitaine compte 64 812 000 habitants [Beaumel et Papon, 2019b]. En 1975, 52 600 000 personnes résidaient en métropole. La population a donc augmenté de plus de 12 millions de personnes en quarante-quatre ans, soit une hausse de 0,52 % par an en moyenne. Cette croissance s'avère plus forte que celle observée dans les pays voisins les plus peuplés. En effet, pendant la même période, la population allemande a crû de 0,11 % en moyenne annuelle, celle de l'Italie de 0,21 % et celle du Royaume-Uni de 0,38 %. L'Espagne a cependant connu une croissance plus soutenue, de 0,63 % par an en moyenne. La croissance de la population française a néanmoins ralenti sur la période récente : entre 2014 et 2019, elle atteint 0,35 % par an en moyenne.

\* Elika Athari, Sylvain Papon, Isabelle Robert-Bobée (Insee).

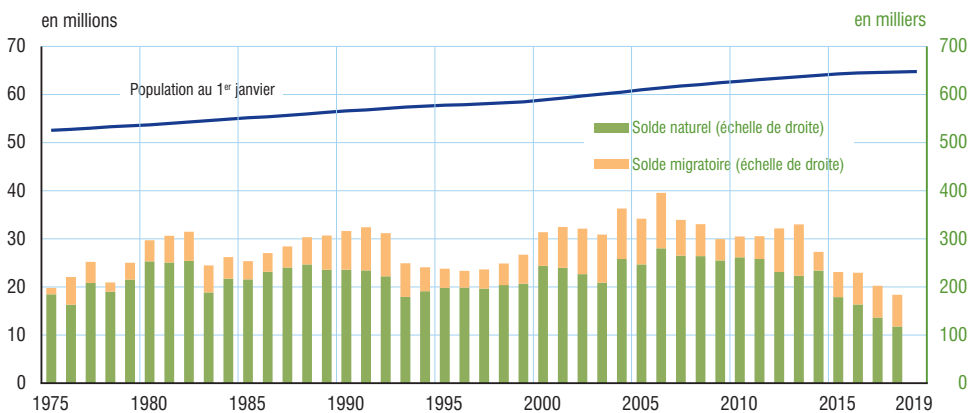
Le présent éclairage fait le point sur la démographie française depuis 1975, date marquant à la fois la fin du *baby-boom*<sup>1</sup> et la limitation de l’immigration de travail. Comment ont évolué depuis cette date le **solde naturel** – différence entre le nombre des naissances et des décès –, le **solde migratoire** – différence entre les entrées et les sorties du territoire national –, ainsi que leurs composantes, qui déterminent conjointement l’évolution de la population ? Quelles mutations ont connu les comportements de fécondité en France ? Pourquoi le nombre de décès augmente-t-il aujourd’hui, alors qu’il était resté stable ces quarante dernières années ? Pour répondre à ces questions, cet éclairage mobilise des données sur la France métropolitaine couvrant la période de 1975 à 2019. Les données sur les départements d’outre-mer (DOM) sont disponibles sur une moins longue période et sont donc traitées séparément (*encadré 1*).

## La France métropolitaine a gagné 12 millions d’habitants depuis le milieu des années 1970, dont 78 % du fait du solde naturel

La croissance de la population française depuis 1975 est principalement due au solde naturel, qui explique 78 % de la hausse, le solde migratoire contribuant pour les 22 % restant (*figure 1*). Plus précisément, pendant la seconde moitié des années 1970, le solde naturel représentait 85 % de l’accroissement de la population, ce n’est plus le cas que de 74 % ces cinq dernières années.

Ce solde naturel correspond à la différence entre le nombre des naissances et celui des décès. Or, le nombre des décès est resté relativement stable de 1975 à 2014, dans une fourchette comprise entre 509 000 et 561 000 décès par an. C’est donc principalement l’évolution du nombre des naissances, qui fluctue entre 710 000 et 805 000 au cours de la période, qui explique le plus ou moins grand dynamisme du solde naturel (*figure 2*).

### 1. Évolution de la population et des soldes naturel et migratoire depuis 1975



Note : les données de populations sont provisoires pour les années 2017, 2018 et 2019. Le solde naturel est provisoire en 2018. Le solde migratoire est provisoire pour les années 2016, 2017 et 2018.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population.

1. Le *baby-boom* correspond ici à la période où les naissances ont été très nombreuses en France, soit entre 1946 et 1974.

### Très forte hausse de l'espérance de vie dans les DOM en vingt ans

La population des quatre départements d'outre-mer (DOM) historiques (Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion) est passée de 1,6 million en 1999 à 1,9 million au 1<sup>er</sup> janvier 2019. La population a donc augmenté de 17 % depuis 1999 dans les DOM, contre 11 % en métropole sur la même période. Cette évolution masque des différences importantes : la population a baissé de plus de 4 % en Martinique et a stagné en Guadeloupe, elle a progressé de 23 % à La Réunion et de plus de 90 % en Guyane. Dans les DOM, cette forte augmentation est entièrement portée par le solde naturel. En effet, le solde migratoire est globalement déficitaire sur la période : négatif dans les trois îles, il n'est pas compensé par le solde migratoire positif en Guyane, seul DOM disposant d'une frontière terrestre. Entre 1999 et 2019, le solde naturel s'éleva à + 407 000 dans les quatre DOM historiques (619 000 naissances et 212 000 décès) et le solde migratoire à - 119 000. À Mayotte, la croissance de la population est historiquement forte, d'environ 4 % par an sur la période la plus récente [Chaussy *et al.*, 2019]. La population vivant sur l'île est de 270 000 habitants en 2019, elle a plus que doublé depuis le recensement mahorais de 1997.

En 1999, les DOM étaient des départements plus jeunes que les départements de métropole. Alors que les moins de 20 ans représentaient 25,7 % de la population métropolitaine, leur part était supérieure à 30 % dans chaque DOM, en particulier en Guyane, où elle atteignait 44,4 %, et à Mayotte. En 2019, cette particularité a disparu, hormis à Mayotte où la moitié de la population a moins de 18 ans [Chaussy *et al.*, 2019] : alors que 24,0 % des habitants de métropole ont moins de 20 ans, c'est le cas de seulement 22,5 % des habitants de la Martinique, 25,3 % en Guadeloupe et 30,7 % à La Réunion. La Guyane reste un département jeune avec une part des moins de 20 ans de 41,3 %.

En 1999, la part des personnes âgées de 65 ans ou plus était plus réduite dans chaque département d'outre-mer qu'en métropole : elle atteignait 15,9 % en métropole, contre moins de 4 %

à Mayotte et en Guyane, 6,5 % à La Réunion, 10,2 % en Guadeloupe et 11,7 % en Martinique. Cette part a augmenté sur l'ensemble du territoire, mais encore davantage dans les DOM, notamment en Martinique. En effet, en 2019, les 65 ans ou plus représentent 20,2 % de la population métropolitaine, mais 21,4 % de la population martiniquaise et 19,1 % en Guadeloupe. En Guyane et à La Réunion, ils restent moins nombreux, avec respectivement 5,5 % et 12,1 % de la population. À Mayotte, leur part reste très faible à 2,6 %.

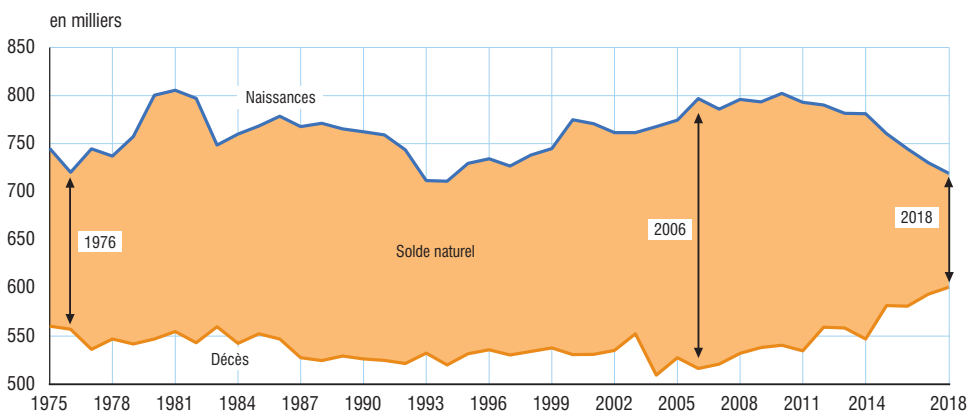
Depuis vingt ans, la fécondité dans les DOM est plus dynamique qu'en métropole. La fécondité est en particulier très élevée en Guyane, autour de 3,7 enfants par femme dans les années 2000 et de 3,5 dans les années 2010. À La Réunion, l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) est stable autour de 2,4 enfants par femme depuis 1999. En Guadeloupe, il oscille autour de 2,1 depuis 1999, hormis en 2005 et 2006 où il était supérieur à 2,3. La fécondité est plus faible en Martinique, autour de 2,0. C'est à Mayotte que l'ICF est le plus élevé, à 4,8 enfants par femme en 2018.

Depuis 1999, l'espérance de vie à la naissance a fortement augmenté en Guyane et à La Réunion. Pour les hommes, elle a gagné 6,7 années en Guyane et 6,9 à La Réunion, contre 4,5 en métropole. Pour les femmes, la hausse est respectivement de 5,0 et 4,0 années. En revanche, les gains sont inférieurs à la métropole pour la Guadeloupe (+ 3,6 ans pour les hommes, + 2,8 ans pour les femmes) et la Martinique (+ 3,2 et + 2,4 ans). Au final, l'espérance de vie dans les DOM reste inférieure à celle de la métropole. À Mayotte, l'espérance de vie est la plus faible, elle y atteint 76 ans pour les femmes comme pour les hommes.

La monoparentalité est fréquente dans les quatre DOM historiques [Marie et Breton, 2015], où 34 % des familles étaient monoparentales en 1999, contre 16 % en métropole. En 2015, cette part est de 45 % dans les DOM, contre 22 % en métropole. En 2012, à Mayotte, un tiers des familles avec au moins un enfant mineur sont monoparentales [Clain, 2015].

La hausse de la population s'est ralentie récemment. Depuis 2015, le solde naturel atteint un niveau historiquement bas sous l'effet conjugué de la baisse du nombre de naissances et de la hausse des décès, cette dernière résultant mécaniquement de l'arrivée des premières générations nombreuses du *baby-boom* à des âges où la mortalité est élevée. Le solde naturel est estimé à 118 000 en France métropolitaine en 2018, son niveau le plus bas depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Une dizaine d'années plus tôt, en 2006, il était au plus haut, à 280 000.

## 2. Évolution du nombre de naissances, de décès et du solde naturel depuis 1975



Note : les données de l'année 2018 sont provisoires.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, statistiques de l'état civil et estimations (2018).

### Neuf années de fécondité élevée entre 2006 et 2014

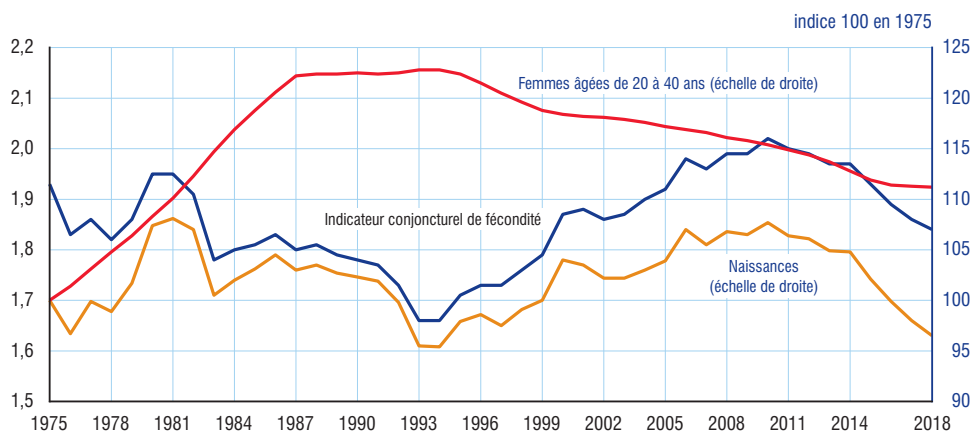
Près de 34 millions de bébés sont nés en France métropolitaine depuis 1975. Après la chute du nombre de naissances à 720 000 en 1976, marquant la fin du *baby-boom* – période pendant laquelle les naissances ont fluctué entre 801 000 et 878 000 entre 1946 et 1974 –, la natalité connaît deux vagues de plus forte intensité entre 1980 et 1982, puis entre 2006 et 2014, dépassant 780 000, voire 800 000, naissances par an (figure 3). À l'inverse, le milieu des années 1990 et la période récente sont des années basses, avec 711 000 naissances en 1993 et en 1994 et 719 000 en 2018.

L'évolution des naissances est liée à deux facteurs : le nombre de femmes en âge d'avoir des enfants et la fécondité de ces femmes. Le nombre de femmes en âge de procréer a fortement augmenté entre 1975 et 1987, en particulier de celles âgées de 20 à 40 ans, âges auxquels elles sont les plus fécondes. Il a ensuite stagné pendant une dizaine d'années avant de décroître. La baisse du nombre de femmes en âge de procréer depuis le milieu des années 1990 n'implique pas forcément moins de naissances chaque année : les naissances ont au contraire augmenté sur cette période et ne baissent significativement que depuis 2014. En effet, dans un premier temps, la baisse du nombre de femmes en âge de procréer a été plus que compensée par la hausse de la fécondité.

Une des mesures les plus utilisées de la fécondité est l'**indicateur conjoncturel de fécondité** (ICF), qui correspond au nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie si à chaque âge son taux de fécondité était celui de l'année donnée. L'ICF a connu de fortes variations : après les années du *baby-boom*, durant lesquelles il dépasse 2,5 enfants par femme, il n'est plus que de 1,93 en 1975 et chute même à 1,66 en 1993, son point le plus bas ; après 1993, il remonte progressivement, se maintient à un niveau proche du seuil de renouvellement des générations, autour de 2 enfants par femme, entre 2006 et 2014, avant de baisser à nouveau. En 2018, la fécondité s'élève à 1,84 enfant par femme.

Comparée aux autres pays européens, la France a aujourd'hui une fécondité élevée, alors que ce n'était pas le cas il y a quarante ans. En 1975, plusieurs pays européens avaient une fécondité très élevée, en particulier l'Irlande et certains pays du sud et de l'est de l'Europe (3,37 enfants par femme en Irlande, 2,77 en Espagne, 2,75 au Portugal et 2,59 en Roumanie), bien au-dessus de la France métropolitaine, qui avait alors un ICF de 1,93. La fécondité a

### 3. Évolution de la fécondité et du nombre de femmes en âge de procréer depuis 1975



Lecture : en 1987, l'ICF en France métropolitaine était de 1,8 (échelle de gauche). Par rapport à 1975, le nombre de femmes âgées de 20 à 40 ans était en 1987 supérieur de 22,2 % et le nombre de naissances supérieur de 3,1 % (échelle de droite).

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population.

ensuite rapidement chuté dans ces pays (jusqu'à un point bas à 1,13 en Espagne en 1998, et à 1,21 au Portugal en 2013), alors qu'elle s'est toujours maintenue au-dessus de 1,66 en France. Dès le milieu des années quatre-vingt, la France avait ainsi l'une des fécondités les plus élevées en Europe de l'Ouest. Depuis 1997, l'Irlande et la France sont quasiment chaque année les deux pays les plus féconds d'Europe, devant la Suède et le Royaume-Uni.

### Des maternités de plus en plus tardives

Les femmes donnent naissance à leurs enfants de plus en plus tard. L'âge moyen à la maternité, tous rangs de naissance confondus, était de 26,7 ans en France en 1975. Depuis 1977, il n'a cessé de reculer : il a dépassé 28 ans en 1988, 29 ans en 1995, 30 ans en 2010 et atteint 30,7 ans en 2018. Ce constat est également valable pour l'âge au premier enfant, qui a reculé de 4,5 ans sur la même période [Volant, 2017]. Ce recul est en partie lié à la généralisation des études supérieures pour les jeunes femmes au cours des quarante dernières années. En effet, les femmes diplômées de l'enseignement supérieur ont leur premier enfant plus tard que les moins diplômées : par exemple, l'écart par rapport aux femmes sans diplôme atteint 4 ans en moyenne en 2015. En raison de la démocratisation de l'enseignement supérieur et de l'allongement de la durée des études, de plus en plus de femmes retardent l'arrivée de leur premier enfant. Ce recul peut s'expliquer aussi par le désir de plus en plus important de vivre un certain temps à deux et d'avoir une situation stable avant d'avoir un enfant [Davie, 2012].

Conséquence de ce recul de l'âge à la maternité, les âges de plus forte fécondité des femmes ont également reculé : les **taux de fécondité** ont baissé pour les femmes de moins de 25 ans, alors qu'ils ont augmenté pour les femmes de plus de 30 ans. En 1975, 100 femmes de 15 à 24 ans donnaient naissance à 7,6 enfants ; en 2018, les femmes de ces âges n'en ont plus que 2,2. Pour les femmes de 25 à 29 ans, le taux de fécondité a d'abord augmenté de 12,7 à 14,5 entre 1975 et 1981, avant de baisser jusqu'à 10,8 en 2018. *A contrario*, pour les femmes de 30 à 34 ans, il a augmenté de 6,8 à 12,7. Il a plus que doublé pour les femmes de 35 à 39 ans, passant de 2,9 en 1975 à 6,9 en 2018.

Le recul de l'âge à la maternité n'est pas un phénomène exclusivement français : les maternités sont plus tardives dans l'ensemble des pays européens. Comme en France, l'augmentation

de l'âge moyen à la maternité a débuté dès les années 1980 au Danemark, en Italie et aux Pays-Bas. Dans les années 1990, l'augmentation a été plus rapide en Grèce, en Espagne et en République tchèque que dans les autres pays. Le rythme s'accélère plus récemment au Portugal, en Roumanie, dans les pays baltes et en Bulgarie qui est le pays de l'Union européenne où les maternités ont lieu le plus tôt, à 27,6 ans en moyenne en 2017.

## Les naissances hors mariage sont devenues majoritaires

Jusqu'en 1978, moins de 10 % des naissances en France avaient lieu hors mariage. Celles-ci ont en effet pendant longtemps été perçues comme contraires aux normes sociales, d'autant que la législation n'accordait pas les mêmes droits aux enfants nés hors mariage. Les conceptions hors mariage donnaient souvent lieu à un mariage peu après la conception [Papon, 2018a]. Depuis 1979, la proportion des enfants nés hors mariage dépasse 10 % et ne cesse d'augmenter. Elle a dépassé 20 % en 1986, 40 % en 1997 et atteint 60 % en 2017. Plusieurs lois votées depuis 1972 ont progressivement assuré l'égalité des droits des enfants autrefois dits « légitimes » s'ils étaient nés dans le mariage et « naturels » sinon, distinction qui a pris fin dans la loi en 2009. La diffusion des unions libres puis du pacte civil de solidarité (Pacs), au détriment du mariage (*encadré 2*), ainsi que le recul de l'âge au mariage ont rendu les naissances hors mariage majoritaires dès 2006. Cependant, la plupart des naissances hors mariage ont lieu dorénavant au sein de couples stables [Munoz-Pérez et Prioux, 1999], et les enfants nés hors mariage sont aujourd'hui le plus souvent reconnus par leur père : en 2017, 84 % des enfants nés hors mariage ont été reconnus par leur père à la naissance. C'était le cas pour 73 % d'entre eux en 1995 et 39 % seulement en 1975.

L'augmentation de la part des naissances hors mariage n'est pas propre à la France : elle s'observe dans l'ensemble des pays européens, mais depuis 2015 c'est en France que cette part est la plus élevée au sein de l'Union européenne. La hausse a eu lieu à des rythmes différents selon les pays. Les naissances hors mariage étaient déjà nombreuses dans les pays scandinaves en 1975 (33 % en Suède et 22 % au Danemark) et elles y sont désormais majoritaires, bien que moins qu'en France. En revanche, cette situation reste peu fréquente dans d'autres pays. En Grèce, par exemple, à peine un enfant sur dix naît hors mariage actuellement ; c'était le cas d'à peine plus de 1 % des naissances en 1975. En Pologne, la part des naissances hors mariage est passée de 5 % à 24 % sur la période.

### Encadré 2

#### En quarante ans, diversification des formes conjugales et hausse des familles monoparentales

En France, vivre en couple marié reste la situation conjugale la plus répandue et les familles constituées de deux parents mariés vivant avec leurs enfants représentent encore plus d'une famille avec enfants mineurs sur deux [Bodier *et al.*, 2015].

Les formes de conjugalité ont profondément évolué au fil du temps et le mariage n'est plus la seule forme d'union cohabitante [Costemalle, 2015]. Jusqu'à la fin des années 1960, plus de huit couples sur dix s'étaient mariés avant le début de la cohabitation et les naissances hors

mariage restaient rares. À partir des années 1970, le nombre de mariages chute, avant de se stabiliser dans les années 1990 [Prioux, 2005]. Se marier avant de s'installer en couple est aujourd'hui rare. L'union libre est d'ailleurs de moins en moins « pré-nuptiale » : dans les années 1970, les couples non mariés restaient peu de temps dans cette situation, car beaucoup légalisaient leur union rapidement. Ce n'est plus le cas quelques décennies plus tard [Prioux, 2009]. Les personnes qui se marient le font de plus en plus tardivement après leur emménagement

## Encadré 2 (suite)

en couple [Costemalle, 2015]. Le pacte civil de solidarité (Pacs), qui offre depuis 1999 une alternative au mariage pour contractualiser une union, s'est répandu : après une forte montée en charge les premières années, le nombre de Pacs conclus avoisine désormais celui des mariages [Beaumel et Papon, 2019b]. Le Pacs a conduit à une augmentation de la proportion de premières unions contractualisées, qui ne cessait de chuter depuis le début des années 1980 [Costemalle, 2015]. Parmi l'ensemble des couples cohabitants en France en 2016, quelle que soit leur date de formation, 7 % sont pacésés, 21 % sont en union libre et 72 % sont mariés [Robert-Bobée et Vallès, 2018].

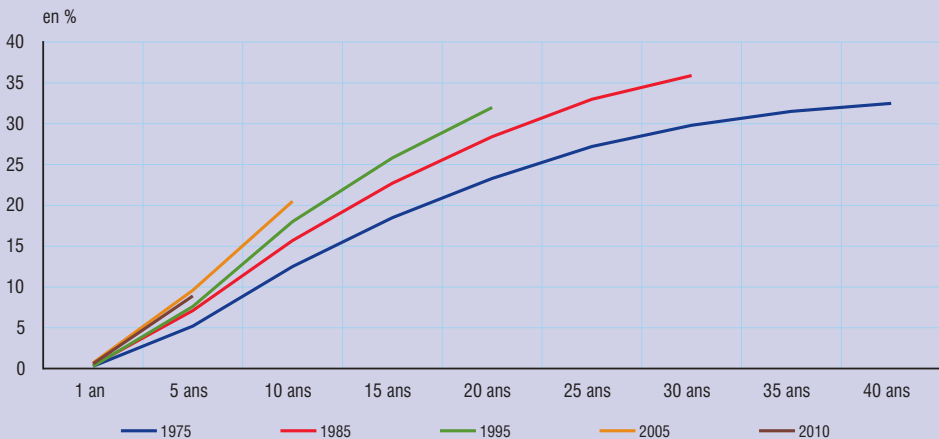
Si les couples de sexe différent ont modifié leurs comportements conjugaux depuis le milieu des années 1970, les couples de même sexe, qui ne pouvaient alors pas contractualiser leur union, ont cette possibilité depuis 1999 avec le Pacs et depuis 2013 avec le mariage pour tous. En 2017, 7 000 couples de même sexe se sont pacésés et 7 000 se sont mariés. Depuis 2013, plus de 45 000 mariages de couples de même sexe ont été célébrés.

Au cours des quarante dernières années, les unions sont devenues plus fragiles. La part des mariages rompus par un divorce a ainsi augmenté depuis 1975 [Bellamy, 2016] : 5 % des mariages conclus en 1975 ont duré moins de 5 ans, contre 9 % de ceux conclus en 2010 (figure) [Beaumel

et Papon, 2019a] ; 13 % des mariages conclus en 1975 ont duré moins de 10 ans, contre 21 % de ceux conclus en 2005. Le constat est identique au bout de 20 ans : 23 % des mariages conclus en 1975 ont duré moins de 20 ans, contre 32 % de ceux conclus en 1995. Pour autant, si entre 1975 et 2000 la part des mariages rompus avant 5 ou 10 ans était en hausse, elle semble se stabiliser pour les mariages célébrés après 2000. Vivre plusieurs unions cohabitantes au cours de sa vie est aussi plus fréquent aujourd'hui que par le passé [Costemalle, 2015].

Avec l'augmentation des ruptures d'unions, la composition des familles a évolué [Daguet, 2017] : le nombre de familles monoparentales a ainsi nettement augmenté entre 1975 et 2015, alors que le nombre de familles composées d'un couple d'adultes cohabitants et d'enfants nés de leur union ou non a baissé. En 1975, 600 000 familles monoparentales vivaient en France métropolitaine avec au moins un enfant mineur. Elles sont 1,7 million en 2015. Une famille avec enfants mineurs sur cinq est une famille monoparentale contre une sur douze en 1975. La monoparentalité, toujours essentiellement maternelle, s'est répandue surtout parmi les mères les moins diplômées. Malgré la hausse des ruptures d'unions, le nombre de familles recomposées a peu augmenté, passant de 641 000 en 1999 à 723 000 en 2011. En 2011, elles représentent 9,3 % des familles avec enfants mineurs contre 8,7 % en 1999.

### Proportion d'unions déjà rompues selon la durée et l'année du mariage



Lecture : pour 100 mariages célébrés en 1985, 36 avaient été rompus avant 30 ans de mariage.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee ; Ministère de la Justice - SDSE.



## En quarante ans, la mortalité infantile a été divisée par quatre

La mortalité a baissé pour tous les âges depuis 1975 en France. En particulier, la **mortalité infantile** a chuté durant le XX<sup>e</sup> siècle, avant de se stabiliser depuis une dizaine d'années [Papon, 2018b]. Elle est passée de 13,8 ‰ à 3,6 ‰ entre 1975 et 2005 et s'élève à 3,8 ‰ en 2018. Les progrès dans la lutte contre les maladies infectieuses et le meilleur suivi médical des grossesses ont permis d'atteindre ce niveau de mortalité infantile très faible.

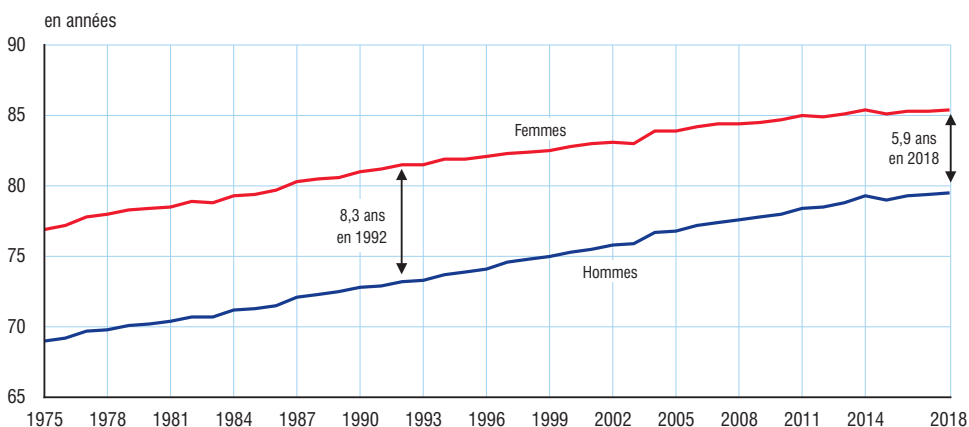
La **mortalité prématurée**, c'est-à-dire les décès de personnes de moins de 65 ans, a également fortement reculé : de 3,2 ‰ en 1975 à 1,8 ‰ en 2018. La baisse de la mortalité violente, notamment liée aux accidents de la route, a réduit la mortalité autour de 20 ans ; puis les progrès dans la lutte contre les maladies cardiovasculaires (en prévention, comme la lutte contre l'alcoolisme ou le tabagisme, ou en traitement) l'ont réduite au-delà de 45 ans [Méslé, 2006].

Sur la même période, la diminution de la mortalité des 65 ans ou plus a été encore plus importante. Elle est passée de 56,5 ‰ en 1975 à 37,9 ‰ en 2018. La baisse de la mortalité à ces âges est davantage liée aux progrès médicaux dans la lutte contre les maladies respiratoires et la lutte contre les cancers [Méslé, 2006].

## Après une forte hausse depuis 1975, l'augmentation de l'espérance de vie marque le pas

Compte tenu de la baisse des taux de mortalité à chaque âge, l'**espérance de vie à la naissance** a tendance à augmenter en France depuis le milieu des années 1970, pour les femmes comme pour les hommes (*figure 4*). En 1975, une femme pouvait espérer vivre 76,9 ans dans les conditions de mortalité de l'année et un homme 69,0 ans. En 2018, l'espérance de vie était de 85,4 ans pour les femmes et de 79,5 ans pour les hommes. En quarante ans, les femmes ont ainsi gagné 8,5 ans d'espérance de vie et les hommes deux années de plus (10,5 ans), l'écart entre les femmes et les hommes se resserrant donc. Ce rapprochement a débuté au milieu des années 1990 : alors que l'écart était stable autour de 8,2 ans entre 1977 et 1994, il se réduit progressivement depuis, atteignant 5,9 ans en 2018. En effet, les hommes ont davantage bénéficié de la baisse de mortalité violente et de celle due aux maladies cardiovasculaires ou du système digestif [Méslé, 2006].

### 4. Évolution de l'espérance de vie à la naissance depuis 1975



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population.

L'espérance de vie des femmes n'a pas augmenté de manière systématique chaque année : des baisses ont eu lieu en 1983, 2003, 2005, 2008, 2012 et 2015. De plus, ces dix dernières années, les femmes n'ont gagné qu'un an d'espérance de vie, alors qu'elles en gagnaient environ deux par décennie au cours des trente années précédentes. Pour les hommes, l'espérance de vie a augmenté chaque année à l'exception de 2015, où elle a légèrement reculé. Le ralentissement de la croissance de l'espérance de vie observé chez les femmes ces dix dernières années est visible également chez les hommes, mais de façon moins marquée [Pison, 2019].

La France occupe une position moyenne parmi les pays européens en ce qui concerne l'espérance de vie des hommes. La progression de leur espérance de vie depuis 1975 y est plus importante que dans les pays scandinaves, qui partaient d'un niveau plus élevé. Elle est comparable à celle observée en Espagne (10,1 ans) et en Allemagne (10,5 ans), et se situe dans la moyenne des pays européens. Pour les femmes, l'espérance de vie a nettement progressé en France au cours des quarante dernières années pour devenir la deuxième plus élevée d'Europe en 2017, juste derrière l'Espagne. En 1975, elle était inférieure à celle de la Suède et du Danemark.

L'écart d'espérance de vie entre femmes et hommes reste plus élevé en France que dans la moyenne des pays de l'Union européenne. Il est en particulier le plus élevé parmi les pays de l'ouest de l'Europe.

## Le vieillissement de la population s'accélère

Conséquence de l'augmentation de l'espérance de vie et de l'avancée en âge des *baby-boomers*, la population française vieillit [Blanpain, 2018]. La pyramide des âges a nettement évolué entre 1975 et 2019 (*figure 5*).

En 1975, la pyramide des âges était encore fortement marquée par les déficits des naissances liés aux deux guerres mondiales. Les générations nées entre 1940 et 1945, et surtout celles nées entre 1915 et 1919, sont des générations creuses, encore jeunes en 1975 et donc bien visibles sur la pyramide des âges. Ces circonstances historiques sont quasiment effacées dans la pyramide des âges de 2019, ces générations ayant atteint un âge de mortalité élevée.

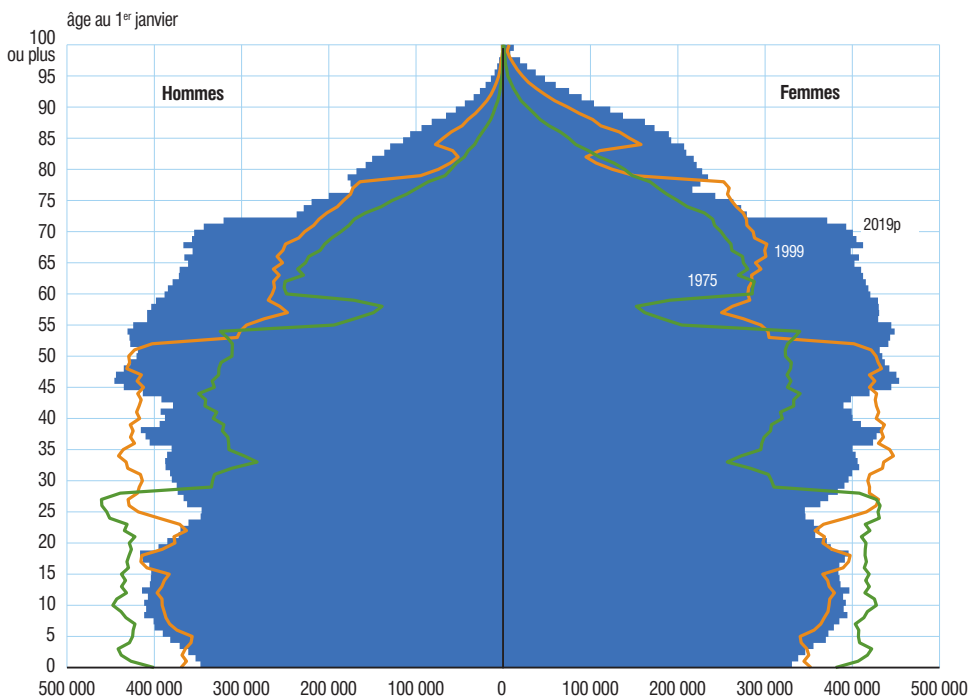
Les générations suivantes, nées entre 1946 et 1974, correspondent aux générations nombreuses du *baby-boom*. Elles ont moins de 30 ans en 1975 et entre 45 et 72 ans en 2019, et se détachent des générations précédentes et suivantes par le « renflement » de la pyramide à ces âges.

En 1975, 13,4 % de la population a 65 ans ou plus. En 1999, c'est le cas de 15,9 % de la population. Le vieillissement s'accélère au début des années 2010, avec l'arrivée à 65 ans des premières générations nombreuses nées après-guerre. Ainsi, en 2019, plus d'une personne sur cinq est âgée de 65 ans ou plus (20,3 %). Cette tendance se poursuivra dans les prochaines années, avec une forte augmentation de la part des 75 ans ou plus à partir de 2020, lorsque les *baby-boomers* atteindront cet âge.

La part des personnes de 85 ans ou plus augmente aussi, mais à un rythme plus régulier que celle des 65 ans ou plus : elles représentaient 0,9 % de la population en 1975, 2,2 % en 1999 et 3,3 % en 2019. En effet, pour l'instant, cette proportion augmente en lien avec la hausse de l'espérance de vie. À partir de 2030, en revanche, elle sera impactée par le *baby-boom* et croîtra plus vite.

L'avancée en âge de la population nombreuse issue du *baby-boom* explique également les évolutions des autres tranches d'âge sur les quarante dernières années : la part des enfants de moins de 15 ans n'a fait que baisser, passant de 24,1 % en 1975 à 18,9 % en 1999 et 17,7 % en 2019 ; *a contrario*, la part de la population âgée de 20 à 60 ans, la plus présente sur le marché du travail, a continué d'augmenter entre 1975 et 1999 (de 50,5 % à 54,7 %), avant de se réduire plus récemment pour atteindre 51,0 % en 2019.

## 5. Pyramides des âges en 1975, 1999 et 2019



p : résultats provisoires à fin 2018.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population.

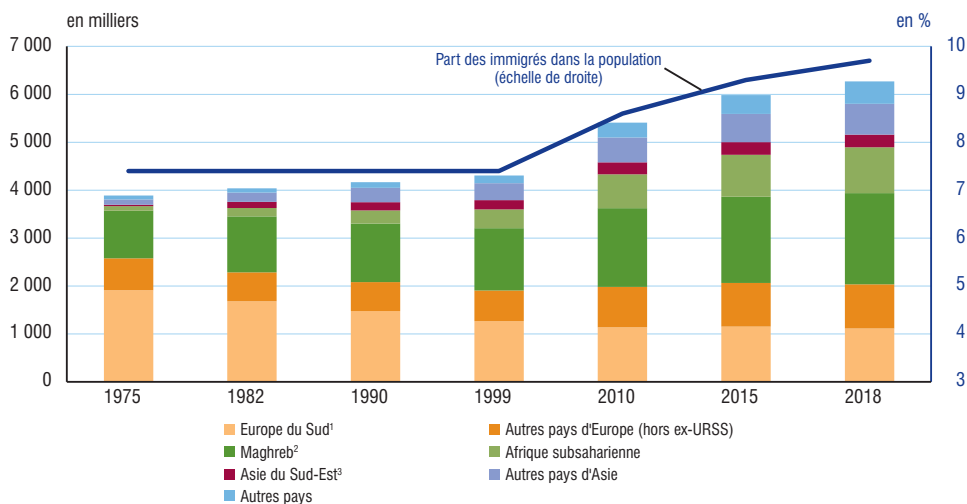
### En 2018, 9,7 % de la population résidant en France est immigrée, soit 2,3 points de plus qu'en 1975

En 1975, les **immigrés** (3,9 millions de personnes nées étrangères à l'étranger) représentaient près de 7,4 % de la population en France métropolitaine. Cette part est restée stable jusqu'en 1999 (7,4 %), puis a évolué à la hausse (*figure 6*). En 2018, on compte près de 6,3 millions d'immigrés<sup>2</sup>, soit environ 9,7 % de la population.

La répartition des immigrés par origine a changé au cours des quarante dernières années. La proportion des immigrés originaires d'Europe du Sud (Espagne, Italie, Portugal) a ainsi fortement diminué : elle est passée de 49 % en 1975 à 18 % en 2018. Cette baisse s'explique par les décès sur cette période (près de 790 000 au total jusqu'en 2015) et par un solde migratoire très faible en provenance de ces pays (*infra*), tandis que de nouveaux flux migratoires ont émergé. La part des immigrés originaires des autres pays d'Europe (hors ex-URSS) est, quant à elle, restée stable (environ 15 %) depuis les années 1980. Les immigrés originaires du Maghreb représentaient 26 % de la population immigrée en 1975. En 2018, cette part atteint 30 %. Les origines des immigrés se sont surtout diversifiées tout au long de la période avec l'émergence de flux migratoires en provenance d'Afrique subsaharienne (2 % de la population immigrée en

2. Estimations de population réalisées à partir de l'enquête annuelle de recensement 2018. Ces estimations sont faites à partir d'hypothèses sur les soldes migratoires. Dans la base Saphir, les soldes migratoires définitifs ne sont connus que jusqu'en 2015.

## 6. Évolution de la répartition de la population immigrée par pays d'origine depuis 1975



1. Espagne, Italie, Portugal. 2. Algérie, Maroc, Tunisie. 3. Chine, Cambodge, Laos, Vietnam.  
 Lecture : en 1975, 7,4 % de la population résidant en France était immigrée : 1,9 million d'immigrés étaient originaires d'Europe du Sud.  
 Champ : France métropolitaine.  
 Source : Insee, *Saphir 1975-2015, EAR 2018*.

1975 contre 15 % en 2018) et également d'Asie (4 % de la population immigrée en 1975 contre 14 % en 2018, hors ex-URSS). Le Mali, le Cameroun, la Côte d'Ivoire et Madagascar sont restés parmi les principaux pays d'immigration d'Afrique subsaharienne sur l'ensemble de la période. Un tiers des immigrés originaires d'Afrique subsaharienne sont issus de ces pays en 2018, une part quasiment similaire à celle de 1975 (34 %). Les deux républiques du Congo (17 %) et le Sénégal (11 %) sont les autres principaux pays d'origine des immigrés africains (hors Maghreb) en 2018. Pour l'Asie, les principaux pays d'immigration ont davantage changé. L'immigration en provenance du Vietnam, du Cambodge et du Laos s'est stabilisée à la fin des années 1990, alors que celle en provenance de Chine s'est développée depuis les années 2000. En 2018, 17 % des immigrés asiatiques viennent du Vietnam, du Cambodge et du Laos, contre 38 % en 1982. La part des immigrés asiatiques originaires de Chine atteint 12 %, soit 10 points de plus qu'en 1975. L'immigration en provenance de Turquie est plus étalée dans le temps, avec deux vagues d'arrivées dans les années 1980 et 2000. Les immigrés turcs représentent 27 % de la population immigrée asiatique en 2018 contre 54 % en 1975.

### Une population immigrée plus féminine, âgée et diplômée

Dans les années 1970, l'immigration était majoritairement masculine, résultant du besoin de main-d'œuvre né de la reconstruction d'après-guerre, puis de la période des Trente Glorieuses. En 1974, dans un contexte économique dégradé, un frein est mis à l'immigration de travail et c'est l'immigration familiale qui se développe davantage. Depuis cette date, la part des femmes dans les flux d'immigration est croissante, qu'il s'agisse de regroupement familial ou non [Beauchemin *et al.*, 2013]. En 2018, les femmes représentent ainsi 52 % de la population immigrée contre 44 % en 1975. Cette féminisation est particulièrement visible parmi les immigrés originaires d'Afrique (Maghreb et Afrique subsaharienne). En 2018, 49 % des immigrés africains sont des femmes contre 29 % en 1975.

Au cours des quarante dernières années, la population immigrée a vieilli dans les mêmes proportions que la population des **non-immigrés**. L'âge moyen des immigrés a augmenté de six ans, passant de 41 ans en 1975 à 47 ans en 2018 (de 35 ans à 42 ans pour les non-immigrés). Ce vieillissement est plus marqué pour les vagues de migration anciennes [Aunay, 2017]. Ainsi, les immigrés originaires d'Europe du Sud sont pour la plupart arrivés en France avant 1970 et ont connu un faible renouvellement. En 1975, 27 % d'entre eux avaient 55 ans ou plus contre 57 % en 2018. Le vieillissement de la population immigrée s'explique également par des âges d'arrivée plus tardifs qu'auparavant.

Le niveau de diplôme a fortement augmenté dans l'ensemble de la population immigrée entre 1975 et 2018 [Lê et Okba, 2018]. La part des immigrés peu ou pas diplômés est passée de 88 % à 42 % en 40 ans. Si cette part reste élevée comparée à celle de la population non immigrée (25 %), elle a diminué dans des proportions très proches. En 1975, seuls 3 % des immigrés étaient titulaires d'un diplôme du supérieur ; ils sont 28 % en 2018 (soit une proportion proche de celle de 32 % observée parmi les non-immigrés). Dans les années 1970, les immigrés étaient pour la plupart arrivés jeunes et peu diplômés. À l'inverse, les immigrés arrivés récemment sont de plus en plus diplômés et d'âge actif [Brutel, 2014].

## Après une période de stabilité, le solde migratoire des immigrés est en hausse depuis le début des années 2000

Le solde migratoire résulte des entrées et sorties sur le territoire des immigrés et des non-immigrés. En France, ce solde s'établit à + 61 000 personnes en moyenne par an entre 1975 et 2015.

Les arrivées d'immigrés sont plus nombreuses que leurs départs. Entre 1975 et 2015, le solde migratoire cumulé des immigrés s'établit à près de + 4 millions de personnes, soit un solde annuel moyen de + 100 000 (*encadré 3*). Dans un premier temps, entre 1975 et 1999, le solde migratoire des immigrés est resté stable, s'élevant en moyenne à + 65 000 personnes par an (*figure 7*). Depuis 1999, il connaît une nette augmentation, atteignant en moyenne + 152 000 personnes par an.

Dans la deuxième moitié des années 1970, les immigrés d'Asie du Sud-Est, en particulier ceux du Cambodge, du Laos et du Vietnam, contribuaient fortement au solde migratoire de l'ensemble des immigrés (+ 15 000 personnes en moyenne par an sur un total de + 66 000 entre 1975 et 1982). Leur solde migratoire a fortement chuté par la suite, pour s'établir à + 6 000 personnes par an (majoritairement de Chine) de 1999 à 2015 (*figure 8*). À l'inverse, la contribution au solde migratoire des immigrés originaires du Maghreb et d'Afrique subsaharienne a progressé au fil du temps. Entre 1999 et 2015, la moitié du solde annuel des immigrés s'explique par les flux d'immigrés originaires du Maghreb (+ 45 000) et d'Afrique subsaharienne (+ 32 000).

Sur cette même période, les immigrés européens (hors ex-URSS) contribuent pour environ un quart au solde des immigrés (+ 11 000 pour les immigrés d'Europe du Sud et + 27 000 pour les autres immigrés européens).

Entre 1975 et 2015, la contribution au solde migratoire des immigrés originaires d'Europe du Sud est faible comparée à celle des autres immigrés européens. Jusqu'en 1999, en raison de sorties du territoire français plus nombreuses que les entrées, leur solde migratoire était même négatif (- 6 000 personnes en moyenne par an). Le solde migratoire des autres immigrés européens (hors ex-URSS) est quant à lui positif de 1975 à 2015. À partir des années 2000 et dans un contexte d'élargissement de l'Union européenne, ce solde migratoire a plus que doublé, atteignant + 27 000 en moyenne par an. Les entrées d'immigrés originaires d'Europe sont actuellement comparables à celles des immigrés originaires d'Afrique [Lê, 2019]. Cependant, les Européens sont plus mobiles et ils sont plus nombreux à quitter la France, par exemple dans le cadre de leurs études ou une fois leur contrat de travail terminé. Leur solde migratoire est donc plus faible.

### Le calcul du solde migratoire par catégorie de population

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties. Il est mesuré indirectement par différence entre l'évolution de la population entre deux dates et le solde naturel. Son calcul peut être fait pour une année donnée ou sur une période plus longue.

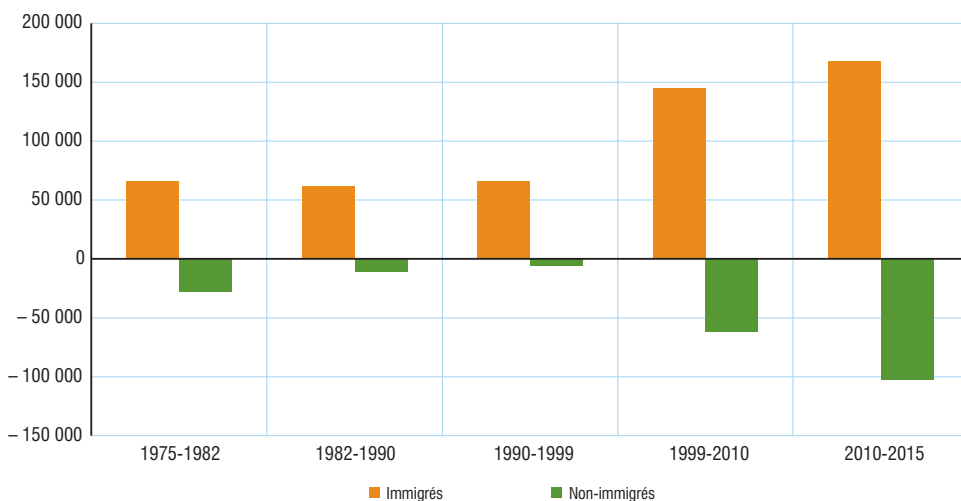
Le solde migratoire ventilé par catégorie de population (immigrés/non-immigrés, par origine géographique des immigrés) est calculé à partir du rapprochement des statistiques de l'état civil et de la base Saphir (Données harmonisées des recensements de la population) entre 1975 et 2015. La base Saphir permet de déterminer les

niveaux de population en France métropolitaine pour les années 1975, 1982, 1990, 1999, 2010 et 2015. Les décès d'immigrés<sup>1</sup> sont estimés en supposant que leur mortalité est la même que celle des personnes nées à l'étranger.

Pour les années intermédiaires entre deux recensements, le nombre de décès d'immigrés est déduit de celui des personnes nées à l'étranger à partir des proportions moyennes observées aux deux dates de recensements. Par définition, les naissances d'immigrés en France sont nulles, leur solde naturel n'est donc composé que de leurs décès. Le solde migratoire des non-immigrés est obtenu par différence entre le solde migratoire global et celui des immigrés.

1. Le nombre de décès en 1975 et 1976 des personnes nées à l'étranger n'est pas connu. La valeur de l'année 1977 a été reportée.

## 7. Évolution des soldes migratoires annuels moyens des immigrés et des non-immigrés depuis 1975



Note : le solde migratoire est calculé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque période.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, Saphir 1975-2015 et statistiques de l'état civil.

## 8. Évolution du solde migratoire des immigrés selon leur origine et du solde migratoire des non-immigrés de 1975 à 2015

	Immigrés						Ensemble	Non-immigrés
	Europe du Sud <sup>1</sup>	Autres pays d'Europe (hors ex-URSS)	Maghreb <sup>2</sup>	Afrique subsaharienne	Asie du Sud-Est <sup>3</sup>	Autres pays du monde		
Solde migratoire cumulé (1975-2015)	+ 27 000	+ 706 000	+ 1 248 000	+ 833 000	+ 271 000	+ 902 000	<b>+ 3 987 000</b>	- 1 530 000
Contribution au solde migratoire des immigrés (en %)	0,7	17,7	31,3	20,9	6,8	22,6	<b>100,0</b>	///
<b>Moyenne annuelle</b>								
<b>1975-2015</b>	<b>+ 1 000</b>	<b>+ 18 000</b>	<b>+ 31 000</b>	<b>+ 21 000</b>	<b>+ 7 000</b>	<b>+ 23 000</b>	<b>+ 100 000</b>	<b>- 38 000</b>
1975-1999	- 6 000	+ 12 000	+ 22 000	+ 13 000	+ 8 000	+ 16 000	<b>+ 65 000</b>	- 14 000
1975-1982	- 13 000	+ 5 000	+ 32 000	+ 12 000	+ 15 000	+ 16 000	<b>+ 66 000</b>	- 28 000
1982-1990	- 4 000	+ 12 000	+ 15 000	+ 14 000	+ 6 000	+ 20 000	<b>+ 62 000</b>	- 11 000
1990-1999	- 3 000	+ 17 000	+ 20 000	+ 15 000	+ 4 000	+ 14 000	<b>+ 66 000</b>	- 6 000
1999-2015	+ 11 000	+ 27 000	+ 45 000	+ 32 000	+ 6 000	+ 32 000	<b>+ 152 000</b>	- 75 000
1999-2010	+ 6 000	+ 28 000	+ 44 000	+ 30 000	+ 6 000	+ 31 000	<b>+ 145 000</b>	- 62 000
2010-2015	+ 21 000	+ 24 000	+ 49 000	+ 37 000	+ 4 000	+ 34 000	<b>+ 168 000</b>	- 102 000

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

1. Espagne, Italie, Portugal. 2. Algérie, Maroc, Tunisie. 3. Chine, Cambodge, Laos, Vietnam.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, Saphir 1975-2015.

### Depuis les années 2000, le solde migratoire des non-immigrés se creuse

Le solde migratoire des non-immigrés résulte des arrivées et des départs des personnes nées en France ou nées françaises à l'étranger. Ce solde est négatif sur toute la période 1975-2015 et s'établit à - 1,5 million de personnes en cumulé, soit environ - 38 000 personnes par an. Le solde migratoire des personnes non immigrées a connu une trajectoire inverse par rapport à celle des personnes immigrées. Il était de - 14 000 personnes en moyenne par an entre 1975 et 1999. Après cette date, leur solde migratoire chute et s'établit à - 62 000 entre 1999 et 2010, puis à - 102 000<sup>3</sup> entre 2010 et 2015. La plupart des départs des personnes non immigrées concernent des personnes âgées de 18 à 29 ans, en phase d'études ou de début d'activité [Brutel, 2015]. ■

3. Ce chiffre est sensiblement supérieur sur le champ de la France hors Mayotte (- 118 000). La différence correspond aux arrivées des personnes originaires des DOM qui viennent s'installer en France métropolitaine.

---

## Définitions

L'**espérance de vie à la naissance** représente la durée de vie moyenne – autrement dit l'âge moyen au décès – d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité par âge de l'année considérée. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge de la population observée.

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'intégration, un **immigré** est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers.

Les **non-immigrés** sont les personnes nées en France ou nées françaises à l'étranger.

L'**indicateur conjoncturel de fécondité** mesure le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

La **mortalité infantile** désigne les décès d'enfants âgés de moins d'un an.

La **mortalité prématurée** désigne les décès de personnes de moins de 65 ans.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties. Il est mesuré indirectement par différence entre l'évolution de la population entre deux dates et le solde naturel.

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Le **taux de fécondité** à un âge donné (ou pour une tranche d'âge) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge.

---

---

## Pour en savoir plus

Aunay T., « 45 ans d'immigration en France : plus de femmes, des origines plus variées », *Infos Migrations* n° 89, DSED, juillet 2017.

Beauchemin C., Borrel C., Régnard C., « Les immigrés en France : en majorité des femmes », *Population et Sociétés* n° 502, Ined, juillet-août 2013.

Beaume C., Papon S. (2019a), *La situation démographique en 2017. État civil et estimations de population*, coll. « Insee Résultats », juin 2019.

Beaume C., Papon S. (2019b), « Bilan démographique 2018. La fécondité baisse depuis quatre ans », *Insee Première* n° 1730, janvier 2019.

Bellamy V., « 123 500 divorces en 2014 : des divorces en légère baisse depuis 2010 », *Insee Première* n° 1599, juin 2016.



- Blanpain N., « De 2,8 millions de seniors en 1870 en France à 21,9 millions en 2070 ? », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2018.
- Bodier M., Buisson G., Lapinte A., Robert-Bobée I., « Couples et familles : entre permanences et ruptures », in *Couples et familles*, coll. « Insee Références », édition 2015.
- Brutel C., « L'analyse des flux migratoires entre la France et l'étranger entre 2006 et 2013 : un accroissement des mobilités », *Insee Analyses* n° 22, octobre 2015.
- Brutel C., « Les immigrés récemment arrivés en France : une immigration de plus en plus européenne », *Insee Première* n° 1524, novembre 2014.
- Chaussy C., Merceron S., Genay V., « À Mayotte, près d'un habitant sur deux est de nationalité étrangère », *Insee Première* n° 1737, février 2019.
- Clain E., « Une famille sur deux a trois enfants ou plus à Mayotte en 2012 », *Insee Flash Mayotte* n° 20, novembre 2015.
- Costemalle V., « Parcours conjugaux et familiaux des hommes et des femmes selon les générations et les milieux sociaux », in *Couples et familles*, coll. « Insee Références », édition 2015.
- Daguet F., « Des ménages toujours plus nombreux, toujours plus petits », *Insee Première* n° 1663, août 2017.
- Davie E., « Un premier enfant à 28 ans », *Insee Première* n° 1419, octobre 2012.
- Insee, *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- Lê J., « En 2017, la moitié des personnes arrivées en France sont nées en Europe », *Insee Focus* n° 145, février 2019.
- Lê J., Okba M., « L'insertion des immigrés, de l'arrivée en France au premier emploi », *Insee Première* n° 1717, novembre 2018.
- Marie C.-V., Breton D., « Les « modèles familiaux » dans les Dom : entre bouleversements et permanence. Ce que nous apprend l'enquête Migrations, famille et vieillissement », in *Politiques sociales et familiales* n° 119, Cnaf, 2015.
- Meslé F., « Progrès récents de l'espérance de vie en France : les hommes comblent une partie de leur retard », in *Population* vol. 61(4), 2006.
- Munoz-Pérez F., Prioux F., « Naître hors mariage », *Population et Sociétés* n° 342, Ined, janvier 1999.
- Papon S. (2018a), « 770 000 bébés nés en France en 2017 : six sur dix sont nés hors mariage », *Insee Focus* n° 124, septembre 2018.
- Papon S. (2018b), « La mortalité infantile est stable depuis dix ans après des décennies de baisse », *Insee Focus* n° 117, juin 2018.
- Pison G., « Pourquoi l'espérance de vie augmente-t-elle moins vite en France ? », *Population et Sociétés* n° 564, Ined, mars 2019.
- Prioux F., « Les couples non mariés en 2005 : quelles différences avec les couples mariés ? », in *Politiques sociales et familiales* n° 96, Cnaf, 2009.
- Prioux F., « Mariage, vie en couple et rupture d'union. Sous l'angle de la démographie », in *Informations sociales* n° 122(2), Cnaf, 2005.
- Robert-Bobée I., Vallès V., « Les Pacs à l'Ouest, les mariages à l'Est : une répartition des types d'unions différente selon les territoires », *Insee Première* n° 1682, janvier 2018.
- Volant S., « Un premier enfant à 28,5 ans en 2015 : 4,5 ans plus tard qu'en 1974 », *Insee Première* n° 1642, mars 2017.